



COMMUNE de BAGNERES de BIGORRE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL

DU 25 MARS 2010



- Rapport de Présentation
- Document Graphique
- Règlement - Annexes

Planche : n°3 Côte de Ger - Sarraméa

Date : Mars 2010

Echelle 1 / 5000

RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Cours d'eau

Plan d'eau

Limite de zonage

ZONES RISQUES NATURELS

Inconstructible

(indice 1 = alta fort)

Constructible sous conditions

(indice 2 = alta moyen; indice 3 = alta faible)

Champs d'épandage de crues - Inconstructible

(indice 4 = alta moyen; indice 5 = alta faible)

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES ROUGES:

- A : évacuation, page 10 du règlement
- B : chaises de blocs, pages 20 à 21 du règlement
- G : glissement de terrain, page 12 du règlement
- I : inondation, pages 13 à 14 du règlement
- T : écoulements torrentiels, page 15 du règlement
- X : tout phénomène, page 16 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES BLEUES:

- A : évacuation, pages 18 à 19 du règlement
- B : chaises de blocs, pages 20 à 21 du règlement
- G : glissement de terrain, pages 22 du règlement
- I : inondation, pages 23 à 24 du règlement
- T : écoulements torrentiels, pages 26 à 27 du règlement

REGLEMENTS APPLICABLES AUX ZONES JAUNES:

- I : inondation, pages 27 à 30 du règlement

COUSTAT

619

